

Élections professionnelles

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Du 1^{er} au 8 décembre 2022

À partir du 13 octobre 2022

Afin d'activer mon compte Électeur, je clique sur le lien à usage unique que j'ai reçu sur **mon adresse académique**. Mon identifiant d'électeur est mon adresse mail académique. Ex. : *prenom.nom@ac-academie.fr*

J'active mon compte **Électeur** en créant **mon mot de passe élections**, comprenant entre 12 et 256 caractères (dont au moins 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial). Ex. : *@JevoteSpelc2fois*

Je saisis ensuite **une question défi** qui pourrait être utilisée avec mon Numen si je perds mon code de vote.

Entre le 7 et le 17 novembre 2022

Je récupère dans mon établissement scolaire **ma notice de vote** qui contient **mon code de vote**.



À partir du 1^{er} décembre 2022

Pour voter, je me rends sur le portail Élections du Spelc :

<https://www.spelc.fr/elections2022/>

Je n'oublie pas de voter DEUX FOIS :

- une fois pour le scrutin national (CCMMEP) ;
- une fois pour le scrutin local (CCM).

Si j'ai perdu ou si je n'ai pas récupéré mon code de vote, je peux en demander un nouveau par la fonction **Je vote** du portail **Élections** puis en cliquant sur le bouton **Réassort**.

Ma carrière mérite un expert

VOTEZ Spelc

EXCLUSIVEMENT PAR INTERNET

www.spelc.fr/elections2022

➔ **VOUS** ÉPAULER

➔ **VOUS** REPRÉSENTER

➔ **VOUS** DÉFENDRE

Spelc
au cœur
de l'action